

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Décembre 2019

Présents : Philippe Rose ; André Berthomier ; Thierry Rolle Milaguet ; Christiane Desnoëlle ; Christophe Souchaud ; Laurence Giraud ; Liliane Querrioux ; Jacques Dazas ; Jean Charry ; Emmanuel Brugier ; Annie Desbordes ; Géraldine Levesque ; Coralie Deport ; Laurent Vachon & Gildas Raffin.

Secrétaires : Christiane Desnoëlle & Jean Charry.

Prochaine réunion : Mardi 7 janvier 2019 à 20h30.

ORDRE DU JOUR

1. SOREGIES – CONVENTION MECENAT 2019/2020

=> Le CM vote pour à l'unanimité des membres présents.

2. CPA LATHUS – RECONDUITE DISPOSITIF PARTICIPATION SEJOUR

La participation de la commune d'Adriers sera versée directement à la CCVG. Le CPA de Lathus facturera à la CCVG.

La commune participera à hauteur de 20% pour un séjour d'un enfant habitant à Adriers.

=> Le CM vote pour à l'unanimité des membres présents.

3. PROGRAMME AD'AP – ACCESSIBILITÉ BÂTIMENTS

Audit sur 8 bâtiments qui reçoivent du public => accessibilité pour personne à mobilité réduite.

=> Le CM vote pour à l'unanimité des décisions prises sur les différents bâtiments.

4. SEISME EN ALBANIE

Le CM décide de rester sur des dons au niveau national. Le CM vote à l'unanimité.

5. QUESTIONS DIVERSES

a) Analyse budget 2018

La trésorière Mme Jamet a précisé la situation de la commune d'Adriers :

- En-cours de la dette par habitant : 311€ / habitant (moyenne de la Vienne : 530€ / habitant)
 - En-cours de la dette de fonctionnement représente moins d'une année de recettes de fonctionnement pour apurer la dette
 - En 1,5 an, la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute
 - La marge d'auto financement en 2018 est de 0,79, et 0,38 en 2017, elle ne doit pas être supérieur à 1 (seuil d'alerte) pendant 2 exercices consécutifs.
- Ce seuil mesure la capacité de la commune à rembourser le capital des emprunts et à financer des investissements nouveaux à partir de l'autofinancement dégagé par les opérations de fonctionnement

b) Parc éolien de Plaisance

ENERTRAG : 2ème parc éolien sur plaisance (4 éoliennes).

c) DETR

Programmation des demandes de subvention avant 2020. Date limite des dépôts de 17 janvier 2020.

d) Canoé Kayak de Moussac : AG.

Invitation le 14 décembre 18h00.

e) Voeux de la Municipalité d'ADRIERS

Le vendredi 3 janvier à 19h00 à la Salle Polyvalente.

f) CCAS

Lundi 23 décembre à 18h00.

SITUATION FINANCIÈRE

Entrées	306 847,13 €
Recettes	676 205,69 €
Dépenses	808 669,76 €
Solde	174 383,06 €